

UBAtc

Union belge pour l'agrément technique dans la construction
Membre de l'UEAtc et de l'EOTA

A/G 1
2002-08-01

Demande d'un agrément technique

Je soussigné (nom, prénom, adresse)

.....
.....
.....

- agissant en son nom propre (1)
- représentant la société (nom, adresse)

.....
.....
.....

demande au Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes & Energie, conformément à l'arrêté royal du 7.11.1988 et suivant les conditions définies par le "Règlement général relatif à la délivrance d'agréments techniques", dont il a pris connaissance et qu'il déclare accepter,

- l'agrément (1)
- l'extension de l'agrément (1) n° délivré le; extension avec/comme
- le renouvellement/prolongation de l'agrément (1) n°..... délivré le
- la confirmation de l'agrément (1) n° délivré le par (nom de l'Institut membre de l'UEAtc)

du produit portant la dénomination commerciale :

.....
pour le domaine d'emploi ci-après :

Cette dénomination sera strictement réservée au produit tel qu'il sera éventuellement agréé.

(1) Biffer les mentions inutiles

Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes & Energie
Direction générale Qualité et Sécurité – Division Qualité et Innovation
SERVICE CONSTRUCTION

WTC III, 6^e étage, Boulevard Simon Bolivar 30, B-1000 Bruxelles tél. +32 (0)2 277 81 76 - fax +32 (0)2 277 54 44
E-mail: dbgv.scas@economie.fgov.be - Internet: <http://economie.fgov.be>

Il déclare que lui-même / la firme précitée (1)

- . en a la propriété industrielle;
- . en assure la fabrication dans les centres de fabrication mentionnés en annexe;
- . le fait fabriquer par des entreprises sous licence soumises à son contrôle et nommément désignées dans la liste ci-jointe;
- . en assure le placement;
- . le fait mettre en oeuvre par des entreprises sous licence, soumises à son contrôle et nommément désignées dans la liste ci-jointe;
- . se limite à l'apport du produit sur le marché (1).

Il s'engage à imposer à ces fabricants, entreprises ou licenciés ainsi qu'à toute firme à laquelle il autorise l'usage de son agrément le respect des conditions de fabrication et/ou mise en oeuvre qui figurent dans l'agrément.

* * *

Il envisage de demander à court terme la confirmation dans le(s) pays suivant(s) - membre(s) de l'Union Européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc).

.....
.....

Il autorise le Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes & Energie, Service Construction-Agrément et Spécifications, à collaborer le cas échéant avec les organismes d'agrément étrangers concernés par le même produit.

Il confirme, à l'appui de sa demande, le dépôt d'un dossier conforme aux articles 1 et 2 du "Règlement général relatif à la délivrance d'agréments techniques", qu'il s'engage à compléter si nécessaire, à la demande du rapporteur, avec tous les renseignements et pièces expérimentales justificatives possibles pour permettre un jugement technique satisfaisant au sujet de la fabrication, et de la mise en oeuvre ainsi qu'au sujet des caractéristiques et des propriétés pratiques (2). Il autorise les laboratoires qui ont exécutés les essais dont les procès-verbaux sont joints au dossier à fournir toute information complémentaire à leur sujet lors de l'instruction du dossier.

* * *

(1) *Biffer les mentions inutiles.*

(2) *Un dossier technique de base, suivant la note en annexe, doit être joint en triple exemplaire à la demande.*

Il désigne Monsieur (nom, prénom, fonction, adresse, téléphone)

.....
.....
.....

pour le représenter pour toute question relative à l'instruction de cette demande.

* * *

Il déclare accepter pour une somme forfaitaire pour les frais matériels d'agrément. (modalités de paiement : voir art. 7 du Règlement général et la note A/G 9 "Frais d'agrément"). Ce montant sera fixé lors de la déclaration de recevabilité de la demande.

Il déclare également accepter les frais de la certification (conformément à la note A/G 9 "Frais d'agrément) prévus secteur par secteur dans le cadre de l'agrément et qui lui seront facturés conformément aux documents spécifiques "Convention d'agrément avec certification".

Il déclare accepter en plus que les frais de publication de l'agrément lui seront facturés conformément à la note A/G 9 "Frais d'agrément" valable au moment de cette impression.

Les factures sont à adresser à .:

.....

Firme :

.....

Adresse :

.....

.....

N° d'identification à la TVA :

Fait à, le

(signature)

(la signature doit être précédée de la mention "Lu et approuvé") (1)

(1) La demande en un seul exemplaire, est à envoyer au Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes & Energie, Division Qualité et Innovation, Service Construction, c/o Jules DE WINDT, WTC III, 6^e étage Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles.